

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES **S**OUVERT NATIONAL N° DNCMP / *138* / F / 2017
 POUR DE LA FOURNITURE DES VACCINS ANTI - AMARIL.

Date de publication : *14.10.4* / 2017

Date d'ouverture : *17.1.05* / 2017

I. CLAUSES ADMINISTRATIVES

1. OBJET DU MARCHÉ

Le Présent marché consiste en la fourniture des Vaccins Anti Amaril. Les Vaccins faisant objet d'appel d'offres sont **Stamaril 1fl+ 1seringue (MONO DOSE)**.

2. FINANCEMENT

Le présent marché est entièrement financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2017, alloué au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, pour achat des Vaccins Anti Amaril : 33 001 00 263160 11 000 0711 02.

3. LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le maître de l'ouvrage est le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

4. LE TYPE D'APPEL D'OFFRE

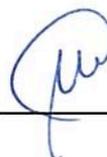
Le présent marché est ouvert à toutes personnes physiques ou morales justifiant de capacités techniques, juridiques et financières suffisantes.

5. ALLOTISSEMENT.

Le présent marché comprend un seul lot de **10.000 doses**.

6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Les vaccins repris doivent répondre aux spécifications techniques mentionnées dans le cahier des clauses techniques.



7. GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être accompagnées d'une **garantie de soumission d'un montant de cinq millions de francs Burundais (5.000.000 fr)**

La garantie de soumission devra être présentée sous forme de garantie bancaire rédigée suivant le modèle en annexe.

La validité de la garantie de soumission ne pourra être inférieure à 120 jours comptés à partir de la date de l'ouverture des offres.

La caution sera remise au soumissionnaire non retenue après la notification du marché ; et au soumissionnaire gagnant après l'exécution du marché. Elle ne sera pas remise au soumissionnaire retenu et qui se serait désisté en cours de validité des offres.

8. DELAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **90 jours** calendriers à compter de la date d'ouverture des offres.

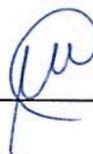
9. LIEU ET DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida souhaite que les produits soient livrés dans les magasins du PEV sis Quartier Buyenzi (Avenue de l'hôpital), dans un délai de soixante (**60**) jours compté à partir de la remise de la lettre de commande signée par les deux parties.

10. PRESENTATION DES OFFRES

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes. La première enveloppe contiendra l'offre technique et comprendra les éléments suivants :

- la garantie de soumission ;
- La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant son numéro;
- Certificat de bonne pratique de fabrication délivrée par l'OMS ou le pays d'origine des produits ;
- l'attestation d'une banque attestant que le soumissionnaire dispose de fonds nécessaires pour l'exécution du marché ou s'engageant d'octroyer les crédits nécessaires pour l'exécution du marché en cas d'attribution du marché ;
- l'attestation de non redevabilité en original délivrée par les services de l'OBR pour les soumissionnaires locaux;
- l'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS pour les soumissionnaires locaux ;



- L'acte d'engagement ;
- Avoir une adresse fixe et connue.
- Spécifications techniques

NB : La non présentation ou la non-conformité de l'un de ces éléments constitue un critère exclusif.

La deuxième enveloppe contiendra l'offre financière et renfermera les éléments ci- après :

- le bordereau des prix selon le modèle en annexe ;
- les délais de livraison.
- l'acte de soumission

Ces enveloppes porteront les mentions « Offre technique pour la fourniture **des Vaccins Anti Amaril** ».

Toutes les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe portant clairement les mentions « **DAO N°Offre pour la fourniture des Vaccins Anti Amaril** ».

11. LANGUE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

L'offre sera rédigée en français. Les enveloppes techniques et financières sous plis fermés seront cachetées par les soumissionnaires et seront établis en cinq exemplaires dont **l'original et quatre (4) copies** et seront placées dans une autre enveloppe qui n'est pas cachetée.

L'original doit porter la mention « **original** » et les copies « **copies** ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

12. MODE D'EXPRESSION DES PRIX

La monnaie du marché est le **Franc Burundais pour les soumissionnaires locaux** et le **dollar américain pour les soumissionnaires étrangers** et le montant total de l'offre sera exprimé en chiffres et en lettres.

En cas de discordance, le montant en lettre fera foi.

Les prix seront fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du marché.

13. ACHAT DAO

Le présent DAO est acheté à 50.000fr, montant non remboursable à verser au compte n° 1101/001 ouvert à la BRB.



14. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront déposées au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Direction Générale des Ressources, sise au à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi Tél. (257) 22 22 91 95, (57) 22 24 97 42, le /..... **2017 au plus tard à 9h00.**

L'ouverture des offres aura lieu le même jour dans la salle de réunions dudit ministère sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE (niveau central); à partir de **9h 30** en présence des soumissionnaires ou leurs représentants.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présent et transmis à la DNCMP.

15. L'ANALYSE DES OFFRES

La commission des marchés chargé d'analyser les offres sera mise en place par la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

L'évaluation des offres financières se fera de la manière suivante: La commission des marchés vérifiera le résultat des opérations arithmétiques contenues dans les offres et rectifiera les erreurs matérielles ou de calcul.

En cas de doute, elle invitera le soumissionnaire à préciser son offre sans toutefois être autorisé à modifier ses prix unitaires. La responsabilité de l'Administration n'est pas engagée par l'existence d'erreurs qui n'auraient pas été découvertes.

16. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement Conforme et qui aura été le moins disant.

Pour le soumissionnaire non résidant fiscal, il supportera la taxe de 15 % exigée.

17. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont de **soixante jours (60)** comptés à partir la réception de la lettre de commande. Toutefois le soumissionnaire pourra proposer les délais les plus courts.

18. LA RECEPTION

Une commission de réception des fournitures sera désignée par la Personne Responsable des Marchés et un procès-verbal de réception constatant la réception quantitative et qualitative des fournitures devra être rédigé. L'original du procès-verbal sera remis au fournisseur.

La réception se fera au PEV sise Quartier BUYENZI, avenue de l'Hôpital.

Les fournitures reconnues non conformes seront remplacées par le fournisseur et ce dans un délai ne dépassant pas un mois.



19. LES MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera par crédit documentaire pour les étrangers, irrévocable et confirmé par la Banque de la République du Burundi auprès de la banque du fournisseur. Les documents exigés sont : la facture commerciale en 4 exemplaires dont un original et l'original du procès verbal de réception dûment signé.

20. REGLE MENT DES LITIGES.

Tout litige du fait de l'exécution du présent marché sera tranché par les tribunaux de Bujumbura à défaut d'une entente à l'amiable conformément au Code des Marchés Publics, édition 2008 et ses textes d'application.

21. DISPOSITION FINALES

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent dossier d'appel d'offre, référence sera faite aux dispositions organiques des Marchés Publics et au Cahier Général des Charges, édition 2008.

22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Toute question ou demande de renseignement complémentaire concernant le présent Dossier d' Appel d'Offre peut être obtenue au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida. Tél. (257) 22 22 91 95, 22276304.

Fait à Bujumbura, le 6-1-17/2017

Le Directeur Général des Ressources et
Personne Responsable des Marchés
Publics au MSPLS

Roger NDIKUMAGENGE

